



## QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail sur  
la dimension sociale de la mondialisation****Rapport oral du président du groupe de travail,  
M. C. Tomada, délégué gouvernemental  
de l'Argentine****Introduction**

1. Le présent rapport résume les contributions à la réunion du 27 mars 2006 du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation et les discussions qui s'y sont déroulées. L'ordre du jour du groupe de travail comportait trois points: la discussion du Document final du Sommet mondial de 2005: implications pour l'OIT<sup>1</sup>, la suite à donner au rapport du président sur la session de novembre 2005 du groupe de travail consacrée au forum de l'OIT<sup>2</sup> et une note d'information sur la cohérence des politiques: croissance, investissement et emploi<sup>3</sup>.
2. Avant de débattre de ces questions, le groupe de travail a eu l'honneur d'accueillir le Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, ancien Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Belgique, M. Louis Michel. Présentant l'orateur, le Directeur général a déclaré que M. Michel, tout en étant foncièrement libéral, est très sensible aux questions sociales. M. Michel est un ardent défenseur du multilatéralisme et de la dimension sociale de la mondialisation; il est également favorable à un rôle accru des partenaires sociaux dans les politiques de développement. Cela était déjà apparent lorsque M. Michel, alors ministre belge des Affaires étrangères, coopérait avec l'OIT sur des programmes comme STEP et PRODIAF. A présent, M. Michel, en tant que Commissaire européen, s'occupe d'adapter et de renforcer les politiques de coopération et de développement de l'Union européenne. Sous son égide, le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne ont adopté récemment le «Consensus européen pour le développement», qui représente une approche économique et sociale intégrée mettant fortement l'accent sur la promotion du travail décent.

<sup>1</sup> Document GB.295/WP/SDG/1.

<sup>2</sup> Document GB.295/WP/SDG/2.

<sup>3</sup> Document GB.295/WP/SDG/3.

3. Le Directeur général a observé que la Commission européenne est un partenaire de longue date de l'OIT. Cette relation s'est renforcée dernièrement: le Commissaire Vladimir Spidla est venu trois fois au BIT, le Commissaire Jacques Barrot a participé à la Conférence maritime en février dernier, le Commissaire Peter Mandelson a participé à une manifestation organisée en collaboration avec le Centre de Turin de l'OIT et M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, a participé, lorsqu'il occupait la présidence de l'Union européenne, à la Réunion régionale de l'OIT à Budapest. Les nouvelles lignes de force de la politique de développement de l'Union européenne offrent de nombreuses possibilités de renforcer la coopération entre l'OIT et l'Union européenne. Le partenariat stratégique conclu en juillet 2004 avec la commission fournit dans la pratique un cadre idéal. Enfin, le Directeur général s'est félicité que le Secrétaire général ait nommé M. Michel membre du nouveau groupe d'experts de haut niveau dont la mission est d'explorer les moyens d'améliorer la cohérence et l'efficacité des travaux menés par le système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement.
4. Dans son allocution, M. Louis Michel, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, a noté l'observation selon laquelle l'emploi est devenu rare et il n'y a pas suffisamment de travail. Cette observation n'est pas entièrement exacte: le véritable problème ne tient pas au manque de travail, mais au financement du travail. Mettant en garde contre le risque de voir le chômage de masse et la pauvreté devenir un trait permanent de l'économie moderne, l'orateur a souligné que l'OIT et la Commission européenne faisaient face à des problèmes similaires. A cet égard, il a souligné l'importance du partenariat stratégique conclu en 2004 entre l'OIT et la commission.
5. Tout en étant fermement convaincu des mérites de la mondialisation et de l'économie de marché libérale, le Commissaire a souligné que les avantages de cette mondialisation n'étaient pas partagés de manière équitable. La main invisible d'Adam Smith doit être soutenue par une puissance publique forte et impartiale. Rappelant que la démocratie est le meilleur moyen de garantir une répartition équitable des fruits de la mondialisation, M. Michel a déclaré que les pays développés ne faisaient pas assez à cet égard. La charité ne suffit pas – il faut prendre aussi des mesures structurées. Aussi le fait de chercher à mettre en place une mondialisation à visage humain exige-t-il que l'on mène un débat franc et ouvert sur le rôle de l'Etat. Le Commissaire a plaidé en faveur d'un recours plus efficace à la politique budgétaire pour redistribuer les revenus en taxant davantage le capital et en taxant moins le travail productif. Une telle action aurait pour effet de stimuler l'économie et la création d'emplois. En fin de compte, le rôle de l'Etat consiste à faire régner l'équité et la justice sociale.
6. Au sujet du paragraphe 47 du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, le Commissaire a souligné l'importance que revêt l'appui politique accordé à l'emploi productif et au travail décent, cet appui constituant la manière la plus efficace de combattre la pauvreté et de renforcer le développement durable. L'orateur a appelé l'attention sur la dimension sociale forte et dynamique de l'intégration européenne et a fait l'éloge du modèle économique et social européen et de ses différents volets consacrés à l'emploi, au dialogue social et à la protection sociale. De fait, la sécurité sociale préconisée par ce modèle est un élément clé de la croissance économique de l'Europe, du fait qu'elle renforce la confiance économique. Par ailleurs, la société civile a joué un rôle essentiel dans le succès d'une Europe qui rejette le principe d'une société à deux vitesses. Même si le modèle européen n'est pas directement transférable, les pays en développement pourraient s'inspirer avec profit de certains de ses aspects dans l'élaboration de leur politique.
7. Le Commissaire a déclaré que la politique de coopération en vue du développement de l'Union européenne et l'accent mis dans ce cadre sur la réduction de la pauvreté visent à

rendre la mondialisation équitable; cette politique est donc en accord avec le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, auquel l'Union européenne souscrit pleinement. Les liens entre le développement et la sécurité, l'émigration, le commerce, l'emploi et l'environnement sont des éléments particulièrement importants de cette politique. La principale faiblesse des pays en développement tient au fait qu'ils ne disposent pas d'un Etat doté d'institutions impartiales et efficaces. Les préoccupations relatives à la gouvernance définissent les interventions ciblées prévues dans le cadre du 10<sup>e</sup> Fonds européen, qui représente le budget de l'Union européenne pour les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la période 2008-2013. Des programmes relatifs à la gouvernance seront discutés avec les Etats partenaires dans des domaines comme la protection sociale, le renforcement du travail décent, la prévention du travail des enfants, le salaire minimum, le dialogue social et la liberté syndicale. Le Commissaire a mis particulièrement l'accent sur les travaux d'infrastructure, qui peuvent contribuer à créer des emplois durables pour la population locale. Le travail décent pour chacun doit être l'objectif à long terme de tous les Etats membres de l'Union européenne et de ses partenaires. La qualité des politiques nationales et des politiques menées par les institutions a une incidence essentielle sur la capacité des pays à profiter ou non des avantages de la mondialisation et à réduire ou non les risques de cette mondialisation. L'OIT et la Commission européenne pourraient mettre en commun leur expérience et réfléchir ensemble aux questions sociales d'aujourd'hui, ce qui pourrait les conduire éventuellement à mettre en œuvre conjointement des projets pilotes dans les différents pays.

8. En réponse à la déclaration du Commissaire européen, M. Louis Michel, qu'il a dit avoir grandement appréciée, le vice-président employeur a rappelé que, pour son groupe, la mondialisation est un processus naturel de développement et d'évolution des sociétés mais que, pour bien fonctionner, elle doit bénéficier à tous. Se référant au rôle de l'Etat dans le développement, il a souligné que les employeurs partagent l'idée que l'économie de marché, assortie de la liberté politique et du droit de propriété, favorise le développement non seulement économique mais aussi social. Il est indispensable que l'Etat soit capable d'assurer une allocation efficace des ressources, une bonne gouvernance et une réglementation raisonnable pour attirer les investissements, susciter la croissance et accroître l'accès aux services de santé et à l'éducation. Souscrivant aux vues du Commissaire, le vice-président employeur a indiqué que son groupe estime que le marché ne doit pas exclure, afin d'éviter une société à deux paliers. La stabilité politique, économique et sociale est essentielle pour que les travailleurs aient confiance dans le changement et les employeurs dans l'investissement.
9. Le vice-président travailleur a déclaré qu'il a lui aussi vivement apprécié la qualité des remarques formulées par le Commissaire. Notant sa participation au nouveau Groupe de haut niveau sur la cohérence dans le système des Nations Unis, il a suggéré que la cohérence est une question clé à de nombreux niveaux de gouvernance, y compris au sein de l'Union européenne. Il est particulièrement important pour les travailleurs que leurs droits soient pris en compte dans le processus de renforcement de la cohérence. Le groupe des travailleurs est favorable à une coopération plus poussée entre l'Union européenne et l'OIT. L'orateur a remercié le Commissaire de ses mots convaincants sur le rôle de l'Etat dans le développement et de l'accent qu'il a mis sur la redistribution équitable des fruits de la croissance. Partager les opportunités, au-delà de la simple charité, signifie par ailleurs que les pays africains doivent avoir l'occasion de démarrer sur un pied d'égalité en réglant le problème de la dette. L'orateur a aussi instamment invité l'Union européenne à adopter une approche fondée sur les droits à l'égard de ceux qui entrent dans les pays européens, et à régler les problèmes de xénophobie et de racisme.
10. Plusieurs membres gouvernementaux se sont associés aux félicitations adressées par les groupes au Commissaire pour sa présentation. S'exprimant au nom des membres de

l'Union européenne et d'un certain nombre d'autres pays européens<sup>4</sup>, la représentante de l'Autriche a pleinement appuyé l'idée d'une coopération étroite entre la Commission européenne et l'OIT, soulignant qu'elle est très profitable tant à l'une qu'à l'autre partie. Dans la même veine, le représentant du Malawi, s'exprimant au nom du groupe Afrique, a indiqué que l'objectif de l'Union européenne de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et les efforts du BIT vont dans le même sens, et que leur collaboration avec l'Afrique devrait reposer sur les conclusions du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Un certain nombre d'orateurs ont abordé les thèmes de la cohérence et de la nécessité de la justice sociale comme de la croissance économique, insistant sur le rôle des politiques de l'Union européenne dans la configuration d'un environnement international propice au développement. A cet égard, plusieurs orateurs ont soulevé la question de l'approfondissement de la libéralisation des échanges, en particulier pour les produits agricoles.

11. Une membre employeuse a manifesté son inquiétude en rapport avec le développement de l'économie informelle qui découle en grande partie de la faillite et de la corruption de l'Etat qui se sont aggravées au cours des vingt à trente dernières années. Comme l'Union européenne l'a précisé, la responsabilité sociale de l'entreprise ne saurait se substituer aux carences de l'Etat. En ce qui concerne le rôle de l'OIT, l'oratrice a dit que l'action devrait se centrer sur les politiques sociales et les politiques du marché du travail ainsi que sur le tripartisme qui sont la compétence particulière de l'OIT. Un membre travailleur a complimenté le Commissaire pour sa vision d'un libéralisme qui reconnaît la nécessité d'un Etat qui régule, redistribue et réconcilie les différents intérêts. Il s'est cependant demandé si les politiques économiques et sociales européennes partagent réellement cette vision, attendu que l'emploi et le tripartisme sont trop souvent négligés. Il a demandé si la commission pourrait faire davantage pour promouvoir la liberté d'association dans ses relations avec l'extérieur.
12. Répondant au grand nombre de commentaires et de questions qui lui étaient adressés, le Commissaire Michel s'est déclaré satisfait du débat. A propos de la question clé de la cohérence, il a indiqué que la commission vient d'adopter une position qui recense 11 domaines, y compris l'emploi et le développement, ajoutant à ce propos que les services compétents de la commission devront tenir compte de l'impact de ces politiques dans d'autres domaines. Le commerce des produits agricoles est aussi l'un de ces domaines qui exigent une nouvelle démarche de cohérence. Dans sa réponse, le Commissaire a notamment abordé les questions suivantes: importance de l'investissement dans les infrastructures pour l'Afrique, du travail décent et des normes qui le fondent, de la stabilité économique, politique et sociale, d'une approche équilibrée de la fiscalité, de la poursuite des progrès dans la lutte internationale contre la corruption et des efforts européens accrus visant à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité dans le cadre du processus de Lisbonne et à amplifier le dialogue Europe/Chine sur le développement.

### **Document final du Sommet mondial de 2005: implications pour l'OIT**

13. Dans sa présentation du document, le Directeur général a résumé les implications du Document final du Sommet mondial. Le document est axé sur trois domaines: politique,

<sup>4</sup> La Bulgarie et la Roumanie, en cours d'adhésion, les pays candidats – Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine –, les pays inscrits dans le processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro – de même que la Norvège (membre de l'Association européenne de libre-échange – AELE), l'Ukraine et la République de Moldova ont souscrit à cette déclaration.

gestion et coopération technique. Ces deux derniers ont été examinés dans d'autres commissions du Conseil d'administration. Le message essentiel, en matière de politique, du Document final est que des progrès concrets pour les questions liées entre elles de la sécurité du développement et des droits de l'homme seront mieux réalisés, et plus rapidement, si le système des Nations Unies est réformé en élaborant des approches, des institutions et des instruments opérationnels nouveaux. Il a été demandé à toutes les entités du système des Nations Unies de porter le Document final à l'attention de leurs structures de direction, et d'appliquer leurs priorités et programmes en tenant compte de ces orientations. Pour l'OIT, le Document final est un progrès sans précédent dans la reconnaissance, à l'échelle mondiale et au plus haut niveau politique, de la pertinence et du caractère essentiel de l'Agenda du travail décent pour l'ensemble de la communauté internationale, comme il ressort clairement de son paragraphe 47.

14. Le Directeur général a tiré quatre conclusions. Premièrement, le document fait du plein emploi, de l'emploi productif et du travail décent pour tous un objectif central des politiques nationales et internationales applicables. Deuxièmement, il indique expressément le rôle du plein emploi, de l'emploi productif et du travail décent pour tous dans les stratégies de développement et la réduction de la pauvreté, en soulignant en particulier son utilité pour les femmes et les jeunes. En en faisant des objectifs mondiaux, avec les objectifs du Millénaire pour le développement, un manque flagrant a été comblé: le Document final fait du plein emploi, de l'emploi productif et du travail décent des moyens pour réaliser l'ensemble plus vaste des objectifs qui ont été convenus à l'échelle internationale. Troisièmement, il souligne les liens qui existent entre développement et principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que l'importance des activités normatives de l'OIT. Quatrièmement, il relie les objectifs du plein emploi, de l'emploi productif et du travail décent avec celui d'une mondialisation juste. Cet engagement témoigne d'un soutien sans précédent de la communauté internationale au sens large à la vision de l'OIT ainsi que de la volonté de faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale.
15. Les occasions de rendre cet engagement opérationnel se sont multipliées et ont mis en évidence plusieurs aspects de l'action actuelle et future de l'OIT:
  - Premièrement, les programmes par pays de l'OIT de promotion du travail décent (PPTD) sont les principaux instruments de coopération avec les Etats Membres. Ils expriment la définition tripartite des priorités, ainsi que l'engagement et la participation des intéressés en faveur du travail décent en tant qu'objectif central des stratégies et plans nationaux de développement. Ils sont la contribution spécifique de l'OIT aux cadres de développement internationaux comme le PNUAD, les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les stratégies nationales au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.
  - Deuxièmement, les stratégies et activités doivent faire du travail décent un objectif mondial et une réalité nationale, et être les éléments essentiels du programme d'action de l'OIT. Elles figurent dans le programme et budget pour 2006-07.
  - Troisièmement, en ce qui concerne le niveau interinstitutionnel, une réunion récente du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies a invité l'OIT à œuvrer avec les autres organisations intéressées à l'élaboration d'un outil de promotion de l'emploi et du travail décent.
  - Quatrièmement, à l'échelon intergouvernemental, le Conseil économique et social (ECOSOC) a décidé que le premier débat de haut niveau depuis le Sommet mondial, qui se tiendra du 3 au 5 juillet 2006 à Genève, portera sur «la création d'un climat national et international propice au plein emploi et à l'emploi productif, et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable».

- Cinquièmement, en collaboration avec des organismes multilatéraux, régionaux et individuels de coopération pour le développement, l'OIT s'efforce d'incorporer systématiquement les objectifs de l'emploi productif et du travail décent dans le cadre d'un dialogue stratégique et dans celui des cycles de programmation pour les pays et les régions.
- Sixièmement, c'est dans le cadre des discussions du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation que la dimension internationale du travail décent a été le plus clairement soulignée. Pour réussir, la cohérence de l'action exige une convergence des politiques internationales autour d'objectifs de développement convenus au plan international.
- Septièmement, de même, beaucoup d'autres personnes, institutions et réseaux intéressés, à l'échelle internationale, nationale ou locale, et dans les secteurs public et privé, peuvent contribuer à l'objectif du travail décent en le faisant connaître, en le promouvant et en l'appuyant dans des domaines qui dépassent la portée de l'OIT pour en accroître l'utilité et la légitimité. Les mandants tripartites de l'OIT pourraient faire jouer une forte influence en veillant à faire inclure l'objectif du plein emploi productif et du travail décent.
- Huitièmement, l'OIT est disposée à participer au processus plus ample de réforme du système multilatéral, par exemple au moyen de son initiative de cohérence des politiques, et en participant activement à la discussion sur l'élaboration de l'aide au développement, et sur le système institutionnel et organisationnel nécessaire pour réaliser le potentiel du multilatéralisme.

**16.** Le vice-président employeur s'est dit satisfait du Document final du Sommet mondial de 2005 de l'Assemblée générale (notamment du paragraphe 47) ainsi que du document présenté par le Directeur général. Il a rappelé le soutien des employeurs à une conception élargie des droits liés entre eux, telle qu'elle a été exprimée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; il s'agit notamment des droits à la vie, à la liberté, à la propriété, au travail et à la liberté d'expression. Ces droits constituent le fondement de tout accord concernant des objectifs communs. Faisant référence aux paragraphes 5 et 12 du document présenté par le Bureau, qui mettent en lumière la possibilité d'adopter de nouvelles approches, de nouvelles institutions et de nouveaux outils, l'orateur a attiré l'attention sur le fait que l'OIT a des compétences particulières inhérentes à son caractère tripartite pour intégrer le travail décent dans les cadres nationaux et internationaux. L'orateur a appuyé le paragraphe 14, qui insiste sur la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial, et il a souligné la nécessité d'une cohérence des politiques à tous les niveaux et avec de nombreux partenaires, notamment les autres institutions des Nations Unies, compte tenu des connaissances et des compétences de chaque organisation. Concernant les sujets évoqués aux paragraphes 17 et 18, les employeurs ont estimé que certains de ces thèmes devraient être examinés par les diverses commissions du Conseil d'administration. La croissance, l'investissement et l'emploi sont fondamentaux pour le développement. L'action en faveur du travail décent et la création d'emplois doivent être envisagées au niveau local et au niveau national, notamment pour accroître la productivité des petites et des micro-entreprises. Il est important que le Document final mentionne le problème du travail des enfants, mais il est tout aussi essentiel de traiter la question de l'emploi des jeunes et de l'amélioration des systèmes d'éducation. L'Initiative de cohérence des politiques de l'OIT va certainement dans le sens du Document final. De même, les travaux de la Commission de l'emploi et de la politique sociale concernant les moyens d'intervention en faveur du travail décent pourraient constituer le fondement de la contribution de l'OIT à l'efficacité opérationnelle au niveau national mentionnée aux paragraphes 31 à 33. Les employeurs ont particulièrement insisté sur la nécessité pour les délégations tripartites de s'engager pleinement à l'égard des programmes par pays. La Commission de la coopération technique devrait se pencher sur la question. L'OIT doit

apporter une contribution efficace à la collaboration mise en place dans le système des Nations Unies, à laquelle le paragraphe 37 fait référence. Les questions financières évoquées aux paragraphes 41 et 42 devraient donner lieu à une discussion à la Commission du programme, du budget et de l'administration. Certaines de ces questions devraient être prises en considération dans le cadre du prochain programme et budget.

- 17.** Le vice-président travailleur a félicité le Bureau pour un document qui suscite la réflexion et qui favorise le progrès. Il s'est dit d'accord avec le porte-parole des employeurs quant à l'importance de fonder l'action sur les droits, et il a tenu à s'assurer que la liberté syndicale est bien incluse dans ces droits, car pour les travailleurs elle est essentielle, même si on n'en reconnaît pas toujours les mérites. A cet égard, les travailleurs ont des doutes concernant certaines discussions sur la société civile dont l'intention semble parfois être de diminuer l'importance du tripartisme. C'est à cause de sa nature tripartite unique que l'OIT peut fournir une contribution particulière à l'établissement d'un lien entre le système des Nations Unies dans son ensemble et les préoccupations du citoyen ordinaire partout dans le monde. Concernant les trois niveaux du renouveau des Nations Unies, l'orateur a admis que les questions opérationnelles doivent être traitées par la Commission de la coopération technique, et les questions de gestion par la Commission du programme, du budget et de l'administration. Le groupe de travail devrait adopter une vision plus stratégique. Il a exprimé le soutien des travailleurs à la réforme de la gestion, non pas simplement pour faire des économies, mais pour aider les institutions des Nations Unies à offrir une assistance plus efficace aux populations qui en ont besoin. Le paragraphe 47 du Document final représente un travail remarquable et offre à l'OIT la chance d'être à l'avant-garde de la réforme des Nations Unies. Il donne une nouvelle impulsion au travail de pionnier accompli par l'Organisation sur la dimension sociale de la mondialisation. En outre, le renouveau devrait aussi inclure un réexamen de la manière dont les institutions et les politiques commerciales et financières s'intègrent avec les objectifs du plein emploi et du travail décent. L'orateur a appuyé le paragraphe 11 du document du Bureau qui souligne la pertinence de l'agenda de l'OIT dans le cadre d'action le plus large, ainsi que le paragraphe 13, qui souligne qu'une mondialisation équitable, un emploi productif et le travail décent pour tous doivent être au cœur d'une conception élargie du développement au sein des Nations Unies, et que le travail décent doit être ancré dans l'objectif de réduction de la pauvreté. Il a proposé d'ajouter un point supplémentaire au paragraphe 17, pour souligner l'importance du développement et du renforcement de la négociation collective et des autres institutions du marché du travail dans la lutte contre les inégalités croissantes. Il a soutenu les paragraphes 26 à 30 concernant l'amélioration du système des Nations Unies et il a instamment demandé que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce participent au processus de réforme. Les travaux sur la cohérence des politiques devraient être étendus et l'OIT devrait poursuivre des réformes stratégiques par le biais de l'ECOSOC. L'orateur a émis l'espoir que le résultat de la discussion de l'ECOSOC permettra de faire du tripartisme un instrument important de la gouvernance mondiale.
- 18.** De nombreuses délégations gouvernementales ont pris note avec satisfaction du Document final du Sommet mondial de 2005 en se félicitant, en particulier, qu'il approuve l'Agenda de l'OIT sur le travail décent et une mondialisation juste, comme indiqué au paragraphe 47. Pour la déléguée gouvernementale de l'Autriche, qui s'est exprimée au nom des membres de l'Union européenne et de certains autres pays d'Europe<sup>5</sup>, le Document final marque un appui sans précédent au travail décent en tant qu'objectif mondial et donne une nouvelle impulsion aux activités de l'OIT et à son rôle mobilisateur. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est l'objectif prioritaire de l'Union européenne en matière de développement. L'analyse et les propositions du

<sup>5</sup> Voir note 4.

document du Bureau sont très utiles pour la participation de l'OIT à la mise en œuvre du Document final. L'OIT devrait activement s'engager dans le processus de coopération interinstitutions. A cet égard, l'Union européenne se déclare favorable à une approche à l'échelle du système impliquant toutes les organisations internationales pertinentes et comportant un dialogue continu sur la coopération entre l'OMC, les institutions de Bretton Woods et l'OIT. La désignation de l'OIT comme organisation chef de file du débat de haut niveau de l'ECOSOC est importante. L'intervenante a exprimé son soutien à la promotion des droits fondamentaux au travail, au renforcement du tripartisme, du dialogue social et de la bonne gouvernance en vue de faire du travail décent un objectif mondial. L'approche de l'OIT concernant l'intégration des objectifs en matière d'emploi et de politique sociale dans les politiques commerciales internationales, les politiques financières et les autres politiques économiques pourrait tirer parti des travaux effectués par la Commission européenne sur les évaluations de l'impact en matière de durabilité. Le Bureau devrait tirer parti des opportunités offertes par le programme et budget actuel, notamment dans le domaine des pensions sociales de base, des migrations de main-d'œuvre et des actions à mener pour répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique (par exemple, en matière d'infrastructures). Le Consensus européen pour le développement récemment adopté souligne la nature pluridimensionnelle de l'éradication de la pauvreté, laquelle doit notamment s'articuler sur le travail décent et la création d'emplois. L'Union européenne s'est engagée à augmenter son aide financière et a adopté, à cet effet, un calendrier. Selon ce calendrier, cette aide devrait atteindre 66 milliards d'euros en 2010 (le double du montant actuel) et correspondre, en 2015, à 0,7 pour cent du PIB de chaque Etat Membre. Les travaux menés par l'OIT avec les institutions de coopération pour le développement en vue d'intégrer systématiquement les objectifs de l'emploi productif et du travail décent sont vivement appréciés, et tout particulièrement ceux concernant les outils relatifs au travail décent et à l'emploi. Parce que les Nations Unies s'en remettent notamment à l'OIT dans les domaines du travail des enfants, du travail forcé, de la discrimination, de la liberté syndicale et de la négociation collective, les pays européens, tout en tenant compte des mandats et des capacités spécifiques de chacune des deux organisations, encouragent l'OIT à coopérer activement avec le nouveau Conseil des droits de l'homme. L'année 2006 offre de véritables opportunités à saisir pour redynamiser le système. L'Union européenne se félicite que l'OIT s'apprête à contribuer au groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies et à diriger les institutions spécialisées lors de la discussion sur le renforcement du système des Nations Unies, y compris au niveau des pays. L'Union européenne encourage l'OIT à poursuivre les programmes par pays de promotion du travail décent et les autres activités opérationnelles en étroite collaboration avec le système des Nations Unies, de sorte que ce dernier puisse tirer profit de ses compétences sans équivalent en matière juridique et de tripartisme. Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, l'Union européenne soutient le financement prévisible et à long terme des institutions et espère que se poursuivront les progrès accomplis en matière de calendriers et de programmes communs d'harmonisation et de simplification au niveau des pays. Dans le cadre des suites à donner au programme de réforme, l'OIT devrait prioritairement s'attacher à fixer à ce dernier des échéances raisonnables pendant les trois prochaines années.

19. La déléguée gouvernementale du Honduras, qui s'est déclarée satisfaite du Document final au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a appuyé sans réserves le Bureau dans toutes ses initiatives connexes. Le Sommet des Amériques qui s'est tenu à Mar del Plata a reconnu l'importance du travail décent pour la coordination des politiques économiques et sociales et le développement durable. Le délégué gouvernemental des Philippines, prenant la parole au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a partagé l'avis des autres délégations et a exprimé le vœu que l'objectif du travail décent s'applique à l'échelle mondiale, son groupe prêtant ainsi son appui aux travaux du Bureau sur le sujet. Les délégués gouvernementaux de l'Espagne, du Japon, du Nigéria, du Bélarus, de l'Afrique du Sud et du Kenya ont exprimé une opinion similaire.

Les deux dernières délégations ont établi un lien avec l'issue du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu en septembre 2004, et ont mis en relief les problèmes particuliers qui se posent sur le continent.

- 20.** Un certain nombre de délégations ont salué le document établi par le Bureau et formulé des commentaires et suggestions. Le document a été décrit par le délégué gouvernemental des Philippines (représentant le groupe de l'Asie et du Pacifique) comme «suscitant la réflexion sur la façon dont l'OIT peut relever les défis que soulèvent les résultats du Sommet mondial». Ce délégué a demandé que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la session de novembre 2006. Le délégué gouvernemental de la Fédération de Russie a approuvé cette demande. Les options stratégiques indiquées au paragraphe 17 ont été accueillies favorablement par plusieurs gouvernements. La déléguée gouvernementale de l'Espagne a souligné que les migrations doivent être abordées d'une manière qui soit équitable pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil, et a insisté sur la nécessité d'élaborer des politiques spécifiques sur l'égalité de traitement pour les hommes et les femmes. L'importance de cette question a également été mise en évidence par le délégué gouvernemental du Chili, qui a fait part des efforts déployés à cet égard par son gouvernement. Le délégué gouvernemental du Japon a mis tout particulièrement l'accent sur la force du tripartisme et du dialogue social, et le délégué gouvernemental de l'Afrique du Sud a appelé l'attention sur la situation particulière des pays africains. La déléguée gouvernementale de l'Australie a jugé très complète la liste sous sa forme actuelle et s'est opposée à la proposition faite par le groupe des travailleurs d'ajouter à cette liste une référence à la négociation collective.
- 21.** Les participants se sont félicités en général de la participation de l'OIT au débat de haut niveau de l'ECOSOC sur l'emploi et le travail décent. Beaucoup de délégations ont approuvé le dialogue du Bureau avec d'autres institutions, y compris celles de Bretton Woods et l'OMC. La déléguée gouvernementale du Honduras, qui a félicité le Bureau au nom du GRULAC sur les progrès réalisés concernant l'initiative de cohérence des politiques, a souligné la grande utilité de cette initiative. Tout en l'appuyant également, le délégué gouvernemental de l'Inde a averti qu'aucune institution multilatérale ne doit prévaloir sur les politiques des Etats souverains. Le délégué gouvernemental de la Chine a souligné qu'au moment d'engager un dialogue le Bureau doit toujours œuvrer en fonction des demandes des membres tripartites de l'Organisation. Le délégué gouvernemental du Japon, tout en saluant le dialogue mené avec les institutions financières, a souligné que c'est à elles, et non à l'OIT, qu'il appartient de traiter les questions relatives à la croissance et à l'investissement, et a fait ressortir que les PPTD devraient être bien coordonnés avec d'autres programmes de l'ONU.
- 22.** La participation active de l'OIT au vaste processus de réforme de l'ONU a recueilli l'adhésion générale. Pour la déléguée gouvernementale des Etats-Unis, le Document final du Sommet mondial représente un important pas en avant dans l'action menée à l'échelle mondiale pour mettre en place un système des Nations Unies efficace et ciblé, qui puisse servir d'instrument pour le développement, la paix et la liberté. Selon le délégué gouvernemental de la Fédération de Russie, l'OIT devait saisir l'occasion du Document final pour participer à la réforme de l'ONU. Réfléchissant sur le regroupement des travaux de l'ONU sur la paix, le développement et les droits de l'homme, la déléguée gouvernementale de l'Espagne a mis en lumière le rôle spécifique de l'OIT en ce qui concerne le travail décent. Plusieurs orateurs ont lancé un appel en faveur d'une coordination efficace entre l'OIT et le Conseil des droits de l'homme nouvellement créé, notamment dans les domaines dans lesquels le Conseil pourrait tirer parti du savoir-faire de l'OIT. La déléguée gouvernementale de l'Australie souscrit à l'opinion exprimée dans le document du Bureau selon laquelle beaucoup a été fait en ce qui concerne la réforme de la gestion, tout en soulignant qu'il faut faire davantage pour mettre en œuvre la gestion fondée sur les résultats. De même, la déléguée gouvernementale des Etats-Unis s'est dite

encouragée par l'action entreprise par l'Organisation pour édifier un bon système interne de gestion et d'administration, de sorte que l'OIT puisse accomplir plus efficacement la mission importante qui est la sienne dans le système des Nations Unies. Cette mission doit s'articuler autour de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

23. Des délégations ont aussi soulevé plusieurs points connexes. Le délégué gouvernemental de l'Inde s'est élevé contre l'idée d'établir un lien entre l'élimination du travail des enfants, cause à laquelle son gouvernement est attaché, et des questions telles que l'aide au commerce et au développement extérieur. Pour parvenir au travail décent, son pays estime qu'il faut tout d'abord assurer un emploi à tous les travailleurs, en espérant que par la suite les conditions d'un travail décent seront réunies. Le délégué gouvernemental de la Chine a évoqué le rôle du libre-échange international dans la promotion de la croissance économique et de l'emploi dans le monde, et a préconisé la suppression du protectionnisme dans le commerce et les aspects connexes.
24. En conclusion, le président a remercié les membres du groupe de travail de leurs nombreuses et précieuses observations dont le Bureau tiendra dûment compte dans ses travaux.

### **Suite à donner au rapport du président sur la session de novembre 2005 du groupe de travail consacrée au forum de l'OIT**

25. Le président a rappelé la discussion sur le forum qui a eu lieu pendant la réunion de novembre 2005 du groupe de travail et a invité les participants à formuler leurs observations au sujet du document établi sur la base des consultations tenues avec le bureau du Conseil d'administration.
26. Le vice-président employeur a tout d'abord rappelé la position défendue par son groupe à la session de novembre 2005 du Conseil d'administration. Indiquant sa préférence pour un dialogue de haut niveau dans le cadre du groupe de travail, le groupe des employeurs n'avait pas appuyé la proposition de forum à l'époque, s'inquiétant de son coût, de ses exigences en termes de personnel et de sa gouvernance. Le groupe des employeurs n'appuie pas la proposition davantage aujourd'hui. L'intervenant a répété que le groupe de travail doit servir d'instrument d'analyse et de réflexion. Le groupe des employeurs ne voit pas comment un forum externe financé par le budget de l'OIT débouchera sur des idées nouvelles. De plus, il n'est pas favorable à l'idée que des acteurs extérieurs aient voix au chapitre sur la manière dont l'OIT exerce son mandat. Un forum ne générera aucune valeur ajoutée et absorbera des ressources aux dépens d'autres activités de l'Organisation. Ce qui est proposé est une manifestation de nature plus politique que technique, concrète et pratique, qui détournera l'OIT de ses priorités, à savoir notamment le développement des entreprises, l'économie informelle, le financement des micro-entreprises, l'employabilité et les questions liées à l'éducation, la formation professionnelle et l'économie informelle. De plus, un forum dont le calendrier prévoit qu'il se tiendra tout de suite après la session de mars 2007 du Conseil d'administration risque de n'attirer que très peu de membres de cet organe. Ce serait juste avant la session de 2007 de la Conférence internationale du Travail dont l'ordre du jour comportera une question sur le travail décent. C'est pour ces raisons que le groupe des employeurs ne saurait appuyer la proposition de forum. Ayant tenu à exposer franchement la position de son groupe, l'intervenant s'est dit disposé à écouter. Pour autant, s'il arrive que le dialogue débouche sur un accord, ce n'est pas systématique.
27. Le vice-président travailleur a déclaré que le vice-président employeur a exprimé sans détours la position de son groupe au sujet de la proposition. Le groupe des travailleurs

avait pensé que, après les discussions de novembre, la reprise d'un dialogue raisonnable ferait bouger les choses. Les employeurs peuvent avoir leur opinion mais doivent rester transparents et respecter les décisions antérieures. En novembre 2005, le Directeur général a été invité à établir un document détaillant les modalités du forum, en étroite collaboration avec le bureau du Conseil d'administration. Il existait un accord conclu de bonne foi entre toutes les parties selon lequel un forum aurait lieu en avril 2007; il était prévu en outre que les vice-présidents employeur et travailleur et les gouvernements poursuivraient le dialogue. Rien n'incitait à penser que la gouvernance tripartite serait mise en question ou que les fonds ne seraient pas dépensés utilement. L'intervenant a instamment prié les employeurs de reconnaître ce qui a déjà été accompli pour l'organisation d'un forum en avril de l'an prochain et de participer à la poursuite de sa préparation.

- 28.** Bon nombre de délégations gouvernementales ont appuyé la proposition de forum par la voix des porte-parole des groupes de l'Europe, de l'Asie et du Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Afrique. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a toutefois indiqué que, plutôt que d'organiser un forum, il préférerait que le Bureau établisse une liste de sujets portant sur les relations entre mondialisation et travail en vue d'un débat au sein du groupe de travail.
- 29.** Des commentaires spécifiques ont été faits qui ont largement appuyé le thème et le nom du forum. La représentante du gouvernement de l'Autriche a indiqué que le forum pourrait approfondir les travaux du groupe de travail et de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation; il devrait s'inscrire dans un processus et déboucher sur des propositions d'action concrètes. Pour citer le représentant du gouvernement du Nigéria, le forum générera «des idées nouvelles venues de l'extérieur de cet organe». Comme la représentante du gouvernement de la France l'a souligné, le forum réunira des acteurs de niveau mondial et rehaussera la visibilité de l'OIT. Le représentant de la Fédération de Russie a jugé les propositions présentées pour le forum bien préparées et d'actualité. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a jugé que le forum n'a pas d'objectif bien défini et porte sur des sujets très voisins de ceux qui sont déjà examinés par le groupe de travail.
- 30.** Plusieurs délégations ont formulé des observations sur les modalités du forum. La représentante du gouvernement de l'Autriche a suggéré d'organiser une brève manifestation de deux jours. Les représentants des gouvernements des Pays-Bas, du Canada et du Japon ont exprimé leurs réserves concernant le calendrier et ont proposé que le forum, au lieu de se tenir juste avant un important débat sur le travail décent à la session de 2007 de la Conférence, soit organisé en novembre 2007. Le délégué gouvernemental des Pays-Bas, tout en se félicitant du forum proposé, a jugé que son organisation en avril 2007 empêcherait la Conférence internationale du Travail d'avoir une discussion de fond véritablement ouverte sur le travail décent et une mondialisation juste. Le représentant du gouvernement des Philippines s'est dit favorable à la date d'avril 2007; il a demandé au Bureau de veiller à ce que le forum s'appuie sur les résultats du débat de haut niveau de l'ECOSOC concernant les conditions propres à créer un climat favorable à un plein emploi productif et au travail décent et ses effets sur un développement durable, et de faire en sorte que les débats du forum alimentent les discussions de la Conférence internationale du Travail, à sa session de 2007.
- 31.** Le président a fait observer que les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Union européenne, de la région de l'Asie et du Pacifique et plusieurs autres pays ont exprimé leur appui à l'organisation du forum, comme l'a fait le groupe des travailleurs. Il a noté que l'opposition du groupe des employeurs porte principalement sur la manière dont le forum est actuellement conçu. Il a indiqué qu'il poursuivra la discussion sur la question et a indiqué qu'il continuera ses consultations avec les vice-présidents employeur et travailleur.

## **Cohérence des politiques: croissance, investissement et emploi**

32. Vu l'heure tardive, le président a proposé qu'il soit pris note du document qui, de toute façon, est présenté uniquement à titre d'information. Cela étant dit, la représentante du gouvernement de l'Autriche, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne et d'un certain nombre d'autres pays européens (36)<sup>6</sup>, avait, dans l'examen de la première question, fait état du ferme soutien de l'Union européenne en faveur des réunions et séminaires régionaux de l'Initiative de cohérence des politiques. Dans une remarque finale, le vice-président employeur a, lui aussi, exprimé son appui à l'Initiative de cohérence des politiques sur la croissance, l'investissement et l'emploi, et à l'interaction avec les autres institutions, y compris les institutions de Bretton Woods.

Genève, le 29 mars 2006.

<sup>6</sup> Voir la note de bas de page 4.